

2 C S M

Société par actions simplifiée au capital de 1.500 Euros
Siège social : 1 Chemin de la Bruyère
14130 LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE
R.C.S LISIEUX 832 408 967

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 27 FEVRIER 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX
Le vingt-sept février
A 10 heures

La Société LE ROY DEVELOPPEMENT, représentée par Monsieur Didier LE ROY, associée unique de la Société 2 C S M.

A pris les décisions suivantes relatives :

- Non renouvellement des mandats du Commissaire aux comptes titulaire et du Commissaire aux comptes suppléant.
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

Les mandats de la Société COMPTABILITE FINANCES GESTION, Société à responsabilité limitée dont le siège social est à SAINT-CONTEST (14280) 7 rue Ferdinand Buisson, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN sous le numéro 324 958 073, Commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Jean-Fabien FAUDEMÉR exerçant à SAINT-CONTEST (14280) 7 rue Ferdinand Buisson, Commissaire aux comptes suppléant, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé à la clôture de l'exercice deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'associée unique décide de ne pas procéder au renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes et ce rétroactivement au 30 juin 2025.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné au registre prévu par la loi.

L'associée unique